

Aïkido Montigny
(Adresse postale)
2 Rue Marcel Proust
78180 Montigny le Bretonneux



Partie rempli par le club :

- Date d'inscription :
- Cours :
- Certificat médical :

Association loi 1901 affiliée à la F.F.A.B. – fédération disposant d'un agrément ministériel Jeunesse et Sports

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Seuls les dossiers complets seront acceptés

Nom : Prénom :

Né(e) le : Féminin Masculin

Adresse :

Tel : Email :

(Merci de mettre une adresse e-mail lisible et valide, cette adresse est nécessaire pour toutes les communications du club)

Si mineur, nom(s) des parents ou représentant légal :

En cas de pathologies ou d'éléments à signaler nécessitant une vigilance particulière, merci de l'indiquer aux enseignants.

Votre passé d'arts martiaux nous intéresse :

-Avez- vous déjà pratiqué l'Aïkido ? oui non (si oui, dans quel club et quel est votre grade ?)

- Avez- vous pratiqué un autre art martial ? oui non (si oui, combien de temps et quel est votre grade ?)

J'autorise l'association Aïkido Montigny à recueillir les informations du formulaire pour la gestion du fichier des licenciés. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'usage exclusif de l'association Aïkido Montigny. Conformément à la loi, je peux exercer mon droit d'accès à ces données et les faire rectifier ou supprimer en contactant : aikido.montigny@gmail.com

J'accepte le règlement intérieur de l'association Aïkido Montigny que j'ai reçu lors de l'inscription.

J'autorise la prise de photos, films, interview lors des activités organisées par l'association (cours, stages, sorties...) et à les publier exclusivement sur les outils de communication de l'association.

Autorisation parentale :

Mon enfant est sous la responsabilité des enseignants de l'association à partir du moment où il monte sur le tatami, et jusqu'à ce qu'il en sorte. Je prends donc mes dispositions pour la prise en charge de mon enfant en dehors du tatami.

J'autorise mon enfant à quitter seul le tatami et à sortir des locaux, sous ma propre responsabilité : l'association ne pourra être tenue responsable en dehors des créneaux horaires.

Date :

Signature :